



COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 17 OCTOBRE 2018

Membres électeurs: 52
Membres électeurs présents : 32
Pouvoirs : 4
Membres électeurs votants : 36
Vote : - Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2018/12

MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA REGION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE L'EAU

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer.;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté préfectoral n°2018-855/SG/DRECV du 18 mai 2018 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU la délibération n°2017/06 du 26 septembre 2017 ;
- VU la délibération de la commission permanente de la Région n°DCP2018_0312 du 12 juin 2018 ;

DECIDE

Article 1 : L'article 1 de la délibération n°2017/6 est modifié comme suit :

Sont désignés par le Conseil régional comme représentants de la Région au conseil d'administration de l'Office de l'eau :

- Mme HOARAU Denise
- M. VALY Bachil

Article 2 : Les autres articles de la délibération n°2017/6 restent inchangés.

Saint-Denis, le *17* *juin* *2018*
Le président du
Comité de l'eau et de la biodiversité,